

Tarifs Adapah (en TTC)



Aide à domicile (au 01/08/19)

Tarifs sans prise en charge, tarifs APA ¹ (Allocation personnalisée d'Autonomie) ou PCH ¹ (Prestation de Compensation du Handicap)	Tarifs caisses de retraite ¹ et mutuelles ¹
21,19€ par heure si salarié de catégorie A (Agent à domicile) ou B (Employé à domicile)	20,80€ par heure
23,74€ par heure si salarié de catégorie C (Auxiliaire de vie sociale)	23,70€ par heure dimanches et jours fériés

¹L'aide financière attribuée devra être déduite de ces montants pour connaître la somme restant à la charge du client.

Dispositif AGIRC ARRCO (au 01/01/19) (Tarification fournie par DHOMPLUS)

Aide à domicile Momentanée « ADM »:	Aide à domicile	21,00€ par heure
	Aide à la personne	21,40€ par heure

Sortir Plus « SP »	Coût Horaire	21,50€ par heure
	Coût kilométrique	0,50€ par km

Garde d'enfants (plus de 3 ans) à domicile (au 01/09/19)

	Garde effectuée par un salarié de catégorie A ou B	Garde effectuée par un salarié de catégorie C
Journée	21,19€ par heure	23,74€ par heure

Service Annexe:

Mise à disposition gratuite d'un mini coffre à clés sécurisé sous conditions d'attribution.

- Frais d'installation : 25,00€ offerts par l'Adapah
- Frais de désinstallation: 25,00€
- Location mensuelle du mini coffre à clés : 3,00€ offerts par l'Adapah
- Dépôt de garantie : 25,00€

Résidence Les Jardins à Vivier au Court (au 01/01/19)

Loyer et services, repas compris (tarif mensuel)	1 328,00€
Hébergement temporaire (tarif journalier)	44,27€
Lavage du linge/séchage	3,30€ / 1,27€
Repas non pris	7,43€
Repas externe semaine	7,50€

Avantage fiscal (Adapah et Assistance Service)

Les prestations à domicile ouvrent droit à une **réduction fiscale** à hauteur de **50 %** des sommes engagées **ou** un **crédit d'impôt** à hauteur de **50 %** des sommes engagées.

*Voir article 199 sexdecies du Code Général des Impôts

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Une aide financière peut être attribuée en fonction de l'âge, de l'état de santé et/ou des ressources (caisses de retraite, Conseil départemental, CAF, mutuelles). Une évaluation de vos besoins est faite à votre domicile par nos associations ou par un organisme habilité (caisses de retraite, conseil départemental). Nos associations établissent votre dossier de demande de prise en charge auprès de votre caisse de retraite ou autre organisme. Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations. L'association transmet à toute personne qui en fait la demande un exemplaire type des contrats proposés. Facturation entre le 10 et le 15 payable par prélèvement, chèque bancaire, CESU préfinancé. Contactez votre agence pour plus de renseignements.

Tarifs Assistance Service

Au 01/08/2019



Employeur exonéré des charges patronales de sécurité sociale

	Tarif horaire (employé de maison niv.1)	Tarif horaire (assistant de vie 2 niv.3)	dont frais de gestion (par heure)
de 1 à 20 heures/ mois	13,83 €	14,05€	1,34€
de 21 à 60 heures/ mois	13,83€	14,05€	1,34€
de 61 à 80 heures/ mois	13,49€	13,71€	1,00€
plus de 80 heures/ mois	13,31€	13,53€	0,82€
dossier complémentaire d'une prise en charge Adapah	13,49€	13,71€	1,00€

Base C.C.N. du salarié du particulier employeur au 01/12/09 (salaires, charges patronales et indemnité compensatrice de congés payés comprises)

Employeur non exonéré

	Tarif horaire (employé de maison niv.1)	Tarif horaire (assistant de vie 2 niv.3)	dont frais de gestion (par heure)
dès la 1ère heure	16,66€	16,94€	1,00€

Base C.C.N. du salarié du particulier employeur au 01/12/09 (salaires, charges patronales et indemnité compensatrice de congés payés comprises)

Garde d'enfants à domicile (plus de 3 ans)

	Tarif horaire (employé familial niv.2)	Tarif horaire (employé familial CQP niv.3)	dont frais de gestion (par heure)
dès la première heure	16,66€	16,94€	1,00€

Base C.C.N. du salarié du particulier employeur au 01/12/09 (salaires, charges patronales et indemnité compensatrice de congés payés comprises)

Garde de nuit (20h-8h00)

	Tarifs par nuit	dont frais de gestion
Une nuit calme	53,30€	2,44€
Une nuit agitée	104,30€	2,59€

Base C.C.N du salarié du particulier employeur au 01/12/09 (salaires, charges patronales et indemnité compensatrice de congés payés comprises)

Garde à demeure 24h/24 (tarifs mensuels sur la base de 31 jours)

	Nuits calmes	dont frais de gestion (par mois)	Nuits agitées	dont frais de gestion (par mois)
forfait 5 jours sur 7	4 005,68€	57,93€	5 175,38€	57,93€
forfait 7 jours sur 7	5 722,09€	57,93€	7 400,36€	57,93€

Base C.C.N du salarié du particulier employeur au 01/12/09 (salaires, charges patronales et indemnité compensatrice de congés payés comprises)

L'adhésion à l'association est fixée à 15,24€ par an.